

## Compte-rendu du conseil municipal du 14 février 2019

**Elus présents :** Mme Claudie Brun, M Guy Fievet, M Jean Noël Albertini, Mme Annick Guichard, M Didier Latosi, Mme Odile Chevalier, M Jean-Louis Teppe, Mme Brigitte Lorentz, Mme Brigitte Bevilacqua, M Bruno Baret-Collet, Mme Lydie Mermond, M Artru Renaud, Mme Mireille Cosnard, Mme Anny Reverdell, Mme Florence Jay, M Emmanuel Deletre, M Thouanel Thierry.

**Absents excusés :** M André Lombardi ayant donné pouvoir à M. Guy FIEVET, Mme Marie-Aure Machacek ayant donné pouvoir à Mme Claudie BRUN, Mme Bénédicte Bescher ayant donné pouvoir à Mme Florence JAY.

**Absent :** M Jean-Michel Ecochard.

**Secrétaire de séance :** M Didier Latosi.

Début du conseil municipal 20h10

M Deletre et M Latosi annoncent que la séance est enregistrée.

En début de séance Madame le Maire rappelle les règles institutionnelles, propres au fonctionnement du conseil municipal et du rôle d'un élu, suite à de graves incidents de séance provoqués par un conseiller municipal de « La Terrasse Avant Tout », lors du conseil municipal du 18 janvier 2018.

Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2018, après la prise en compte des différentes demandes de modifications formulées au conseil municipal du 18 janvier 2019.

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 janvier 2019, renvoyé pour son approbation au prochain CM, sous réserve de modifications.

Suite à la lecture du tableau d'information sur les décisions du maire, une élue, du groupe La Terrasse Avant tout, demande des explications concernant la justification d'achat d'illuminations de Noël et sur leur coût d'installation. Des réponses sont apportées par Monsieur Fievet et Madame le Maire qui donnent une lecture détaillée de la facture des dépenses relatives à la question posée.

Une autre question posée par un membre de La Terrasse Avant Tout, porte sur le marché de la maîtrise d'œuvre d'aménagement de la Place de la Cave, confié à la société MTM, à savoir si le coût de cette maîtrise d'œuvre évaluée à 52.800€ s'ajoute ou annule à la somme du premier marché. Madame le Maire précise que la procédure du marché de maîtrise d'œuvre ayant été relancée, cette somme annule la première.

### **1 Contribution financière concernant les travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité dans le cadre du permis du haras des marronniers**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 15 novembre 2018 par laquelle le Conseil municipal avait pris acte de l'avant-projet du plan de financement initial, concernant les travaux d'extension de réseau basse tension, dans le cadre du permis des haras des Marronniers.

Elle expose à l'assemblée de délibération le plan de financement du projet par le SEDI.

Voté à l'unanimité.

## **2 Fixation du montant des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux – référence à l'indice brut terminal**

Madame le Maire reporte cette délibération au prochain Conseil Municipal car tous les éléments de la circulaire du 9 janvier 2019 portant sur le calcul des indemnités de fonction des élus étaient à éclaircir.

## **3 Convention groupement de commandes dans le cadre de la fête jeunesse Griboulivres 2019**

Rappel par Madame le Maire en quoi consiste la fête de la jeunesse Griboulivres et donne une lecture de la convention. M Renaud Artru précise qu'il existe aussi une autre manifestation autour du livre à travers Grésimaginaire.

Voté à l'unanimité.

## **4 Attribution du marché public concernant le remplacement de l'éclairage public**

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal l'autorise à l'unanimité, à signer le marché, ainsi que tous les actes relatifs à ces derniers avec l'entreprise DES pour un montant de 80.161€ HT.

## **5 Attribution des lots concernant les travaux d'extension et de réaménagement de l'école élémentaire, deuxième tranche.**

Dans le détail des travaux donné par Monsieur Fievet, M Delêtre demande si la mise en accessibilité est prévue et dans quel lot. Il lui est répondu qu'elle est bien prévue dans le lot no 1.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le marché.

## **Questions diverses**

Madame Jay proteste sur le fait que l'article du groupe *La Terrasse Avec Vous* prévu dans la tribune libre du bulletin municipal n'ait pas été publié, ce qu'elle considère comme un acte de censure de la part de la majorité. Madame le Maire précise que son conseil n'a pas cette démarche, et précise que, suite à l'entretien qu'elles avaient eu la semaine précédente, il était convenu que leur article serait transmis à la mairie. La transmission du bulletin à l'éditeur avait été retardée pour attendre, jusqu'au dernier moment, leur article qui n'est jamais arrivé.

Madame Jay interpelle Monsieur Latosi sur les résultats du sondage de la restauration scolaire, publiés par le Bulletin Municipal, qui ne correspondent pas à ceux exposés en commission périscolaire. Ce à quoi Madame Mermond et Monsieur Latosi lui répondent qu'au moment où ces résultats ont été envoyés à l'imprimerie, le questionnaire n'était pas clôturé sur le portail de la mairie ; on a laissé aux familles le temps d'y répondre, ce qui justifie ce décalage.

Monsieur Delêtre demande quel est l'intérêt et le rôle de la « commission d'aménagement et développement du territoire » institué par la municipalité. Madame le Maire lui répond qu'elle a pour vocation d'englober de manière générale l'urbanisme, la sécurité, les déplacements et les travaux publics.

Il demande également que Madame le Maire produise sa facture concernant les travaux d'entretien paysager effectué par la société Paysage, à son domicile, insinuant une prise illégale d'intérêt, du fait que cette dernière travaille également pour la commune, il y aurait eu profit. Madame le Maire lui répond que cette allusion est scandaleuse, elle n'a pas à se justifier d'une facture, car ces travaux relèvent d'une affaire privée et non du CM. Sachant que l'utilisation des services de la société Paysage remonte à de nombreuses années, selon une précision de M Latosi.

Monsieur Delêtre questionne également Madame le Maire à savoir si la « rumeur » d'une fraude à l'assurance la concernant, impliquant la société Carlesso, n'est qu'une « rumeur » qu'elle peut démentir. Elle répond, très surprise, « qu'elle ne voit pas de quoi il s'agit ». Cette dernière attaque suscite l'indignation des membres de la majorité en faisant remarquer sa bassesse parce qu'elle touche, une fois de plus, à la vie privée avec une volonté, non pas de construire mais de « salir » entretenant le « climat délétère » qui sévit dans la vie municipale.

**Fin de la séance 22h08**